

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 13/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/06/2025.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, M. ORRIERE Philippe à M. DERBRÉ Gérard

Absent : M. GAMBERT Eric

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2025-30 Demande de subvention départementale au titre des Contrats de Territoire – dotation communale – Travaux de rénovation et extension de la salle de loisirs l'Aquarelle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 51 960 € au minimum et 62 352 au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - **Description du projet** :

Travaux de rénovation et extension de la salle des loisirs l'Aquarelle

2 - **Calendrier prévisionnel du projet** :

Début des travaux : juillet 2025

Achèvement des travaux : avril 2026

3 - **Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet** :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Renforcement de l'isolation sur l'ensemble du projet + isolation par l'extérieur Modification des baies vitrées (option) Ventilation VMC double flux Chauffage neuf
Adaptation au changement climatique	Protection solaire par voile d'ombrage (en option). Vitrage à faible émissivité. Soufflet conservé sur ensemble vitrée pour sur ventilation estivale nocturne.

Réduction des déchets et économie circulaire	Dépose, nettoyage et repose d'une partie des WC et urinoirs existants. Réutilisation du parquet existant après remise en état. Tri en phase chantier suivant CCTP et annexe
Gestion de la ressource en eau	Mise en conformité du réseau AEP existant Réduction de pression de chaque robinetterie + suppression des bras morts
Lutte contre les pollutions	Ventilation neuve double flux – qualité de l'air améliorée Revêtement mural et peinture à faible taux de COV (A+) et écolabel
Protection de la biodiversité	Extension la plus compact possible pour une imperméabilisation des sols faible Terrasse (option) – lame de bois ou composite

4 – Estimation du projet :

DEPENSES	Total HT
Marché de travaux	824 159,00 €
Total des dépenses H.T.	824 159,00 €

TVA (20 %) 164 972,00 €
Total TTC 989 834,00 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	Total HT
Département - Contrats de territoire	31 176,00 €
Laval Agglomération – Fonds de concours 2024-2026	38 495,00 €
Fonds vert	100 000,00 €
Fonds propres de la commune/emprunt	654 488,00 €
TOTAL	824 159,00 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité,

- Approuve le projet et calendrier des travaux,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 31 176 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

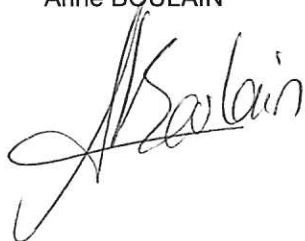
Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2025
Le Maire

Olivier BARRÉ

